

GARANTIE LIMITÉE des armoires PROSLAT Classique

Ce document détaille la Garantie limitée de Proslat pour toutes les nouvelles armoires achetées en Amérique du Nord. Cette garantie s'applique seulement à l'acheteur original.

Proslat garantit que son produit est exempt de défauts de matériaux ou de main d'œuvre pour une période de dix (10) ans à partir de la date d'achat. Proslat remplacera tout armoire défectueuse en autant que les conditions d'installation et d'entretien inscrites dans le manuel d'instructions sont respectées.

Dans le cas d'un remplacement du produit encore sous garantie, la période de garantie restante à partir de la date d'achat originale s'appliquera.

Exclusions. La présente garantie ne couvre pas :

- les dommages causés par une installation inadéquate, un usage inapproprié ou abusif ; un cas fortuit ou -accidentel tel qu'un incendie ou une inondation ;
- corrosion due à l'humidité ;
- la surcharge de la capacité maximale de charge du produit ;
- les dommages en surface causés par une interaction chimique ;
- les frais de main d'œuvre et de matériaux ; et
- les frais d'expédition pour le retour ou l'échange d'un produit défectueux.

LIMITATION DE LA GARANTIE.

Cette GARANTIE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT AUX ARMOIRES PROSLAT ET REMPLACE TOUT AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS ET, PAR CONSÉQUENT, CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER.

POUR OBTENIR LE SERVICE PRÉVU PAR LA GARANTIE :

APPELEZ SANS FRAIS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS AU : 1-888-691-2944 OU CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL à info@proslat.com. Vous devrez fournir une preuve d'achat original ainsi que des photos illustrant la réclamation.

PROSLAT Classic Series Cabinets limited warranty

This document details the Proslat Limited Warranty for all new cabinets purchased anywhere in North America. This Limited Warranty extends only to the first retail purchaser of the cabinet.

Proslat warrants its cabinets against defects in material or workmanship for a period of ten (10) years from the date of purchase. Proslat will replace any defective cabinet as long as it was installed and maintained according to the printed instructions. Any Proslat cabinet replaced under the terms of the Limited Warranty inherits the remaining warranty period from the original purchase.

Exclusions. The Proslat Limited Warranty does not cover the following:

- Damage that results from improper installation or misuse or abuse;
- Corrosion due to humidity
- Damage due to acts of God, or accident;
- Damage that results from overloading cabinet;
- Surface damage that results from chemical interaction;
- The cost of labor or accessory materials; and
- Shipping cost to return defective products.

Limitations of Warranty

The above Limited Warranty is the exclusive warranty for Proslat cabinets. Proslat disclaims all other warranties, express or implied, including any implied warranties or merchantability, fitness for particular purpose or otherwise. If you live in an area where consumer law prohibits this disclaimer, the above Limited Warranty will not extend the time period of any such implied warranty.

Obtaining Limited Warranty Service :

Call toll free in Canada and USA: 1-888-691-2944 or email info@proslat.com. You will need your original proof of purchase and photos to illustrate the claimed defect.